

REPUBLIQUE DU SENEGAL

=====

Un Peuple- un But- une Foi

=====



**MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT
FEMININ**

=====

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES DE
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO-PLCP)**

**COMPOSANTE 5 : INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D'UNITES MODERNES
De TRANSFORMATION DE CEREALES**

NOTE METHODOLOGIQUE

Août 2013

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le ministère en charge du développement sociale, conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations à la base exposées à la précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels qui risquent de désarticuler les processus de socialisation à l'intérieur des familles et de compromettre durablement les importants acquis enregistrés en matière d'instauration d'un cadre macro-économique viable et d'atteinte des OMD, a décidé de procéder, sans délais, à un réajustement social, à travers une nouvelle Initiative Nationale, intitulée « **Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables** »

L'INPS se veut **un cadre fédérateur, global, intégré, participatif et décentralisé** de formulation, de coordination et d'harmonisation des actions, projets et programmes des structures administratives, des organisations de la société civile et des Partenaires Techniques Financiers en faveur de l'autonomisation des groupes vulnérables en vue de **favoriser l'impact de leurs interventions sur les conditions de vie de ces derniers.**

En vue d'assurer les conditions de réussite et de pérennisation de cette Initiative, le ministère a mis en place un Programme d'appui à sa mise en œuvre à travers un processus participatif regroupant les différents acteurs à la base. Ce processus de formulation a été également marqué par une phase pilote de mise en place d'un dispositif institutionnel et communautaire constitué d'une plateforme technique opérationnelle inclusive de tous les services déconcentrés du Ministère et d'une masse critique d'Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires « APDC » qui sont les interfaces opérationnels entre lesdits services et les populations.

Ce programme vise à contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables. Ceci, à travers un dispositif communautaire de base, un renforcement des capacités techniques des groupes vulnérables et de tous les acteurs, en favorisant l'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels, en améliorant l'accès des groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base et en favorisant leur accès aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs.

Pour atteindre ces objectifs un dispositif important d'appui à la sécurité alimentaire et à la gestion préventive des changements climatiques est prévu pour atténuer les chocs.

Dans ce cadre le gouvernement du Sénégal a bénéficié du financement de la coopération japonaise d'un montant de deux milliards deux cent millions deux cent vingt cinq mille (2 200 225 000 FCFA) réparti en sept (07) composantes dont la Composante 5 est liée à l'installation et à la mise en service d'unités modernes de transformation de céréales locales.

La réalisation de plates formes multifonctionnelles destinées aux Organisations de Femmes leur permettra de mener des AGR et de promouvoir le développement endogène pour la promotion des « Pôles Locaux de Développement », en lien avec la lutte contre la pauvreté.

Ces plates formes mettront ainsi à la disposition de ces dernières, des services énergétiques de base, accroissant les capacités de productions, de stimulation de la valeur ajoutée locale produite par les Micro et Petites Entreprises, du développement de l'entrepreneuriat local et de la plus grande disponibilité de services sociaux de base bref, contribueront significativement à améliorer les conditions de vie des ménages.

En effet, ces unités modernes de transformation de céréales présentent une solution originale pour la mise à disposition, au plan local, de services énergétiques pour des activités multifonctionnelles bien souvent répétitives et harassantes, surtout pour les femmes.

Elles permettent, en effet, de substituer de l'énergie mécanique à de l'énergie humaine pour des tâches liées au décorticage et à la mouture de céréales, au broyage de graines oléagineuses etc. afin de libérer du temps et de l'énergie pour d'autres activités et pour une amélioration du bien être.

II- MISE EN PLACE DES UNITES MODERNES DE TRANSFORMATION DE CEREALES

2.1. Construction et équipement des unités de transformations

Les unités de transformation de céréales seront installées dans les 14 régions du Sénégal. Cela nécessite la construction de bâtiments, de mur de clôture et de voirie. Ces bâtiments doivent composer un magasin de stockage et un magasin de transformation, le tout accompagné d'un dispositif de conservation des céréales. Une fois construit, les unités seront équipées en décortiqueuses à disque, en bascule et en thermo soudeuse.

Pour le bon fonctionnement de l'unité de gestion, un matériel de bureau sera disponible. Il s'agit des ordinateurs PC, des imprimantes scanners et du matériel et fournitures de bureau.

2.2. Les organes de gestion

Pour le bon fonctionnement des unités de transformation, un comité de gestion sera mise en place par une assemblée générale et un règlement intérieur sera établi à cet effet. De plus, techniques des responsables seront renforcées pour leur permettre de mieux tenir les documents comptables et de gestion.

Ces organes seront accompagnés par les autorités administratives et locales. Les services techniques déconcentrés en particulier le développement communautaire jouera le rôle d'appui conseil aux groupements de femmes détenteurs du projet.

2.3. Renforcement des capacités des acteurs responsables

Pour un bon accompagnement du processus, un programme de renforcement des capacités des acteurs sera mis en place. Il permettra d'accompagner les acteurs dans la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements.

Ainsi des modules de formation seront élaborés dans les domaines suivants :

- Les principes d'administration communautaire ;
- La formation en gestion comptable ;
- La formation sur les outils d'entretien et de maintenance ;
- L'alphabetisation fonctionnelle, etc.